

COMMUNE DE VALLECALLEREPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENTHAUTE CORSEDELIBERATIONSEANCE DU 28 FEVRIER 2020

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 24.02.2020	L'an deux mille vingt et le 28 février à 19h le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : <b>Monsieur BELLINI Charles, Maire.</b> <b>Etaient présents :</b> <b>BELLINI Charles, CASANOVA Angèle, PRUNETTA François,</b> <b>BIAGGI Jean Toussaint, CESARI Sandrine, DON Caroline, MURATI Alexandre, POGGI Augustin.</b> <b>Absents : POLETTI Laetitia.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b> 09	
<b>PRESENTS</b> 08	
<b>ABSENTS</b> 01	
<b>REPRESENTES</b> 00	
<b>VOTANTS</b> 08	
<b>POUR</b> 08	
<b>CONTRE</b> 00	

Madame CESARI Sandrine est nommée secrétaire

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> <b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019</b>	<p>Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;</p> <p>Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2019 ;</p> <p>Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.</p> <p>1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;</p> <p>2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;</p> <p>3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;</p> <p>Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>
---	--

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

LE MAIRE

